

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 835

présenté par

M. Marle, M. Alfandari, M. Albertini, M. Berrios, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Bouyx, M. Brard, Mme Colin-Oesterlé, Mme Firmin Le Bodo, M. Gernigon, M. Guerin, Mme Gérard, M. Henriet, M. Jolivet, M. Kervran, M. Lam, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Lise Magnier, M. Marcangeli, Mme Mesnard, M. Moulliere, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, Mme Piron, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaut, M. Valletoux et Mme Violland

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

La Nation a pour objectif de rendre transparent et intelligible le système de retraites pour l'ensemble des citoyens.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La question de la transparence du système de retraite est cruciale pour garantir la confiance des citoyens dans son efficacité et sa pérennité. De nombreux Français, malgré les réformes et ajustements successifs, ne comprennent pas toujours les mécanismes complexes qui sous-tendent le financement des retraites. Cela engendre une forme de méfiance envers les décisions politiques et les réformes, car le système apparaît souvent comme opaque, difficile à appréhender et peu accessible.

L'objectif de cet amendement est d'améliorer la communication et la visibilité sur le fonctionnement du système des retraites, afin de rendre le processus plus compréhensible, lisible et accessible à tous les citoyens. Cela inclut la mise en place d'outils, d'indicateurs et de mécanismes de communication adaptés pour garantir que chacun puisse suivre, comprendre et suivre l'évolution de son propre parcours de cotisation et de retraite.